

# MAÎTRISE

## Bourses de réussite de la FESP pour les étudiants de 2<sup>e</sup> cycle Département de génie civil et de génie des eaux 2017-2018

Nom de l'étudiant :

N° de dossier :

Nom du directeur de  
recherche :

Co-directeur :  
(si applicable)

1<sup>ère</sup> session à la maîtrise :

Session  
de la demande :  Automne  Hiver  Été

### BOURSES AU MÉRITE

✓	Session	Jalon	Détail	Montant
<input type="checkbox"/>	≤ S02	Jalon 1	Dépôt d'un plan de travail détaillé approuvé par le directeur de recherche	250\$
<input type="checkbox"/>	≤ S06	Jalon 2	Dépôt initial du mémoire (voir ***)	400\$
<b>Total</b>	<b>*IMPORTANT <u>l'étudiant a droit à un maximum de 650\$ tout au long de son programme (incluant les montants reçus sur l'ancien programme).</u></b>			<b>650 \$</b>

#### \*\*\* Certaines conditions s'appliquent dont :

- Si une somme de 650 \$ ou plus a déjà été versée depuis son inscription, l'étudiant n'est plus admissible aux fonds de soutien à la maîtrise, à l'exception du volet « prime d'excellence ». Voir les détails sur autre formulaire.
- Si une somme de moins de 650 \$ lui a été versée, il demeure admissible à un versement jusqu'à un maximum de 650 \$ (et demeure admissible au volet prime d'excellence).

Pour voir document officiel de la FSG : <http://www.gci.ulaval.ca/departement-et-professeurs/reglements-et-documents-officiels/>

Étape	Signatures	
1 <input type="checkbox"/>	Signature de l'étudiant pour approbation du versement	Date
2 <input type="checkbox"/>	Signature ou confirmation par courriel du directeur de recherche	Date
3 <input type="checkbox"/>	Agente de secrétariat - Accueil	Date
4 <input type="checkbox"/>	Signature du directeur des programmes de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles Commentaires :	Date